

Code de conduite

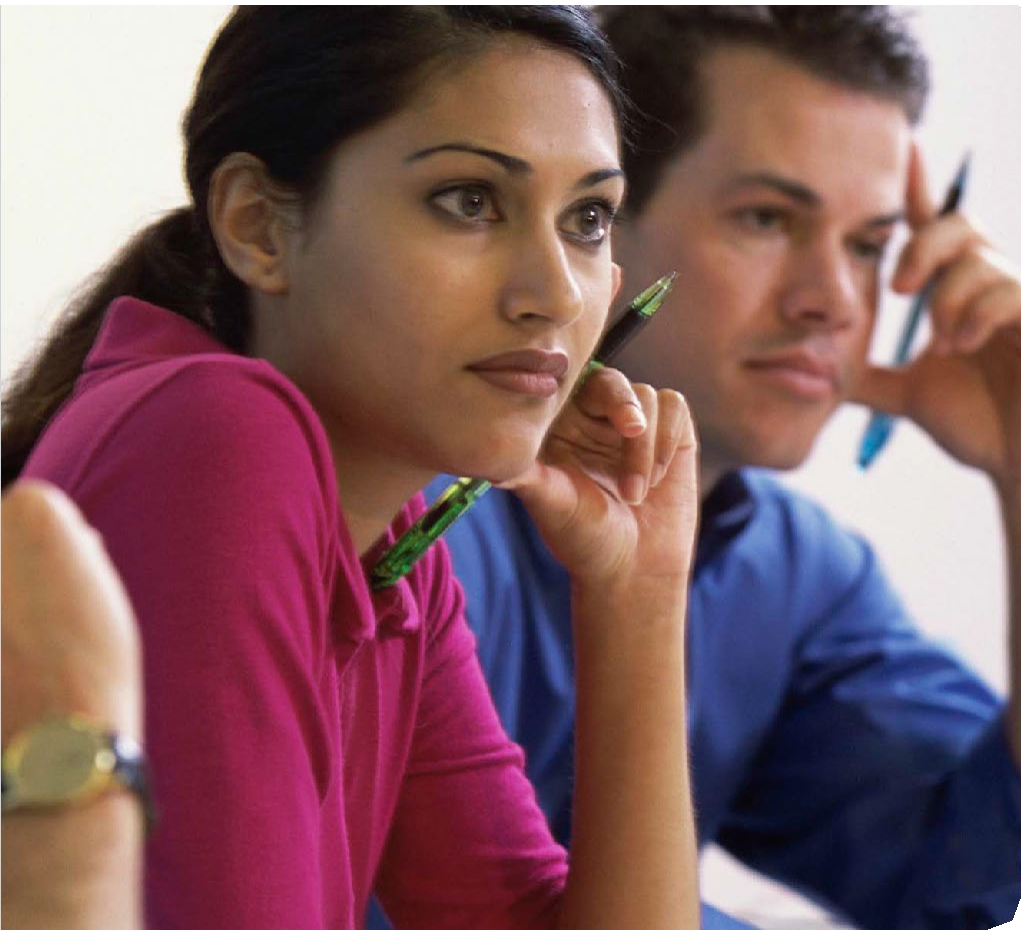


Table des matières

Le mot de Sam Conzone	1
Proposition de valeur	2
Nos valeurs fondamentales 2	
Notre engagement envers l'environnement, la santé et la sécurité	2
Notre engagement les uns envers les autres	3
Respect mutuel	4
Abus de substances	4
Respect des droits de l'Homme	4
Notre engagement sur le marché	5
Respect des lois	5
Lois antitrust	5
Prévention du blanchiment d'argent	5
Paiements indus	6
Travailler avec les gouvernements	6
Commerce international	7
Antiboycott	7
Notre engagement envers l'honnêteté et l'intégrité	8
Cadeaux et divertissements	8
Conflits d'intérêts	8
Intégrité financière	9
Délit d'initié	10
Propriété intellectuelle et informations confidentielles	11
Protection de la vie privée	12
Protection et utilisation appropriée des actifs de la Société	12
Utilisation acceptable de l'informatique et cyber-sécurité	12
Obtenir de l'aide et signaler les problèmes	13
Contacter l'ombudsman	13
Pourquoi contacter la ligne déontologique de Momentive ?	13
Fonctionnement du processus	13
Politique de non-représailles	13

Le mot de Sam Conzone



Chez Momentive, l'intégrité est l'une de nos valeurs fondamentales. En d'autres termes, nous faisons ce qui est juste ; nous disons ce que nous pensons et nous faisons ce que nous disons. Nous sommes à la hauteur de notre parole. Pour respecter ces valeurs fondamentales, nous avons développé un programme de conformité complet qui vise à soutenir et à améliorer nos activités. La pierre angulaire de notre programme est le Code de conduite de Momentive.

Travailler avec intégrité constitue la base pour garantir que Momentive, ses filiales et ses employés (ce qui inclut les dirigeants et les directeurs, ainsi que les agents et autres personnes agissant au nom de la Société) respectent l'esprit et la lettre de la loi. Momentive accorde une grande importance à sa réputation d'intégrité. Nous nous efforçons de satisfaire aux normes déontologiques les plus rigoureuses dans l'exercice de nos activités et de respecter toutes les lois et réglementations applicables. Chacun d'entre nous a la responsabilité de maintenir et de faire progresser les valeurs éthiques de la Société. La valeur que l'on nous accorde porte non seulement sur nos résultats commerciaux, mais aussi sur la manière dont nous les obtenons. Nous sommes convaincus que les entreprises dont les activités sont menées de façon déontologique et intègre créent de la valeur au fil du temps et jouissent d'une plus grande réussite à long terme.

Notre Code de conduite et les politiques sous-jacentes, qui en font partie, fournissent des orientations sur les normes élevées d'intégrité et de conduite attendues de chacun d'entre nous. Il ne peut pas répondre à toutes les situations, mais il est conçu comme une source de référence. Il est de votre responsabilité de lire et de comprendre le Code de conduite. Si vous ne comprenez pas un ou plusieurs aspects du Code ou des politiques de Momentive, contactez votre responsable, le service juridique ou en nous écrivant à l'adresse globalcompliance@momentive.com.

Outre la compréhension des principes et des politiques du Code de conduite de Momentive, il est de votre responsabilité de remettre en question et de signaler toute conduite inappropriée ou tout comportement contraire à l'éthique venant d'autres personnes. Les rapports peuvent être adressés à votre responsable, au service juridique, à un ombudsman, en écrivant à l'adresse globalcompliance@momentive.com, ou en appelant la ligne déontologique de Momentive au (844) 238-8766 (États-Unis et Canada). Vous pourrez alors, si la législation locale ne l'interdit pas, choisir de faire un signalement anonyme. Pour tous les autres pays, veuillez consulter le [site Web de la ligne déontologique](#) pour obtenir les coordonnées de la personne à contacter. Momentive ne tolère aucune mesure de représailles à l'encontre d'un employé qui signale de bonne foi une violation présumée de la loi ou du Code de conduite.

La politique de Momentive en matière de comportement éthique est ferme. Tout employé reconnu coupable d'avoir enfreint le Code ou toute autre politique ou procédure de la Société peut faire l'objet de mesures disciplinaires. Les violations peuvent également entraîner des poursuites judiciaires civiles ou pénales.

Nous vous remercions de votre engagement continu envers nos normes élevées d'éthique et d'intégrité.

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and curves.

Président-directeur général

Proposition de valeur

Chez Momentive, nous abordons chaque opportunité avec un sens aigu des possibilités et un dévouement sans faille. Nous répondons à chaque question, idée et obstacle avec ténacité à l'aide des technologies les plus avancées. Nous n'oublions jamais que tout ce que nous faisons sert notre engagement à propulser nos clients, notre industrie et nous-mêmes vers l'avant.

INVENTING Opportunities.
Careers.
Futures.
Possibilities.

Nos valeurs fondamentales

Valeurs fondamentales

Définir la culture de notre organisation et les comportements que nous souhaitons observer chez nos employés.

Sécurité et développement durable

Nous nous soucions du bien-être de nos employés, de nos clients, de nos communautés et de notre planète, nous les protégeons et nous leur donnons la priorité.

Orientation vers le client

Nous sommes passionnés par ceux que nous servons ; nous écoutons et agissons de manière à fournir la meilleure solution.

Notre personnel

Nous attirons, développons et conservons les meilleurs talents, en leur offrant la possibilité d'apprendre, de s'améliorer et de se développer en permanence.

Innovation

Nous encourageons la créativité et la collaboration dans le but de façonner des possibilités, des partenariats et des produits.

Intégrité

Nous honorons nos engagements tout en respectant les normes éthiques les plus strictes.

Notre engagement envers l'environnement, la santé et la sécurité

Nous nous engageons à atteindre l'excellence en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans toutes nos activités à travers le monde, afin d'assumer nos responsabilités sociales et d'accroître la valeur de nos activités. Nous nous engageons à travailler de manière durable afin d'éviter tout accident ou blessure et de minimiser l'impact sur l'environnement.

Momentive s'engage à fournir un lieu de travail sûr et sécurisé. Nous pensons que la sécurité est la responsabilité de chacun. Chacun est censé signaler immédiatement les incidents, les blessures et les conditions dangereuses. Quand nous parlons de sécurité, nous parlons de personnes, et nous considérons que les blessures peuvent être évitées. Tous les membres de la Société travaillent ensemble afin de se protéger les uns les autres.

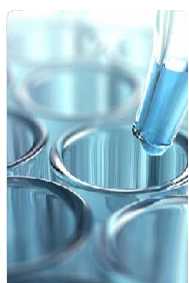
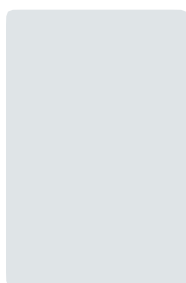
Momentive comprend qu'il est de sa responsabilité d'agir en tant que bon gestionnaire de notre environnement et des communautés dans lesquelles nous travaillons. Nous nous efforçons de préserver nos ressources naturelles et d'assurer une manipulation sûre des matières dangereuses en réduisant leur utilisation dans la plus grande mesure du possible. Momentive veille à respecter ou à dépasser les lois et réglementations environnementales, et nous prenons également en compte les risques ESS (environnement, santé et sécurité) associés aux nouveaux produits, acquisitions et opérations.



safety
matters because **you** matter

En tant que membre de l'American Chemistry Council, nous nous engageons à respecter les principes de Responsible Care®. Nous adhérons à la gestion responsable des produits en fournissant à nos distributeurs et à nos clients les informations nécessaires pour manipuler et gérer nos produits en toute sécurité.

Notre engagement les uns envers les autres





Respect mutuel

Momentive croit en la création d'un environnement de travail respectueux et convivial. Nous nous imposons des normes professionnelles plus élevées et nous traitons mutuellement avec dignité et respect. Nous acceptons et respectons nos employés, nos différentes origines, cultures, expériences et opinions. Nous pensons que notre diversité rend notre entreprise plus compétitive et plus forte sur le marché mondial.

Nous sommes un employeur soucieux de l'égalité des chances et de l'action positive. Nous ne prenons jamais de décisions d'embauche basées sur le sexe, l'appartenance à une minorité, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, le statut d'ancien combattant protégé, le statut de personne handicapée qualifiée ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Nous nous attachons à prendre en considération les candidats qui reflètent la main-d'œuvre d'aujourd'hui. Nous prenons des décisions d'embauche et de promotion sur la base des qualifications et des performances.

Nous croyons que tous les employés sont en droit d'attendre un lieu de travail exempt de harcèlement, d'intimidation ou de comportement abusif. Le harcèlement peut être décrit comme tout comportement inopportun qui crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Cela inclut le harcèlement sexuel, c'est-à-dire tout comportement consistant en des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles ou autres actions verbales, écrites, émotionnelles ou physiques de nature sexuelle envers un autre employé. Momentive ne tolère aucun harcèlement envers ses employés. Les employés sont encouragés à s'exprimer et à signaler tout comportement qui les met mal à l'aise ou qui, selon eux, est incompatible avec notre politique de respect mutuel.

Momentive ne tolère pas de représailles ou d'actes de rétorsion à l'encontre de ceux qui signalent leurs préoccupations en toute bonne foi.

Abus de substances

Momentive s'engage à assurer la santé, la sécurité et le bien-être de tous ses employés, de leurs familles et de ses clients. Nous appliquons une politique à tolérance zéro pour la drogue afin de garantir la sécurité de nos employés et des communautés dans lesquelles nous travaillons. Sur nos lieux de travail, l'utilisation, la possession, la vente ou la distribution de drogues ou d'alcool, que ce soit pendant ou en dehors des heures de travail, est strictement interdite.

Les employés souffrant d'un problème d'addiction sont fortement encouragés à chercher volontairement de l'aide en contactant leur représentant local des ressources humaines. Il existe des programmes d'assistance locaux, comme le programme d'aide aux employés aux États-Unis.

Respect des droits de l'Homme

Les droits de l'Homme fondamentaux sont des valeurs essentielles de Momentive. Momentive interdit toute forme de travail forcé ou involontaire, y compris le travail des enfants, l'esclavage ou la traite des êtres humains sous la tutelle de la Société. En outre, les tiers agissant au nom de Momentive sont tenus de respecter les politiques de Momentive concernant la conformité aux lois (du travail) applicables et le respect des droits de l'Homme.



Notre engagement sur le marché

Respect des lois

Momentive se conforme à toutes les lois, règles et réglementations régissant ses activités.

Diverses lois nationales, étatiques, provinciales et locales s'appliquent à la Société et à ses activités, et certaines d'entre elles prévoient des sanctions pénales en cas de violation. Momentive enquêtera, traitera et signalera, le cas échéant, toutes les violations.

Toute entreprise doit comprendre les lois, règles et règlements qui s'appliquent à son activité commerciale. Faites appel à un conseiller juridique si vous avez connaissance de potentielles violations des lois ou des règlements.

Pensez à l'échelle mondiale. Les exigences légales peuvent être incompatibles avec la culture locale ou les pratiques antérieures. Le respect des lois est toujours requis, même si la Société subit un désavantage concurrentiel.

Lois antitrust

Momentive s'engage à préserver les marchés libres et concurrentiels et ne s'engage pas dans des pratiques commerciales prédatrices ou déloyales, ni ne les tolère. Les employés de Momentive sont tenus de respecter toutes les lois antitrust et sur la concurrence applicables dans tous les pays où Momentive exerce ses activités. Tous les employés doivent se conformer à la politique antitrust et de concurrence de Momentive. Toute violation des lois antitrust peut porter une grave atteinte à la réputation de la Société et entraîner des amendes ainsi que des sanctions pénales et civiles pour la Société et ses employés.

Lors des interactions avec les concurrents :

- .. Ne convenez pas des prix avec les concurrents, ne truquez pas les offres et ne faites pas d'arrangement pour répartir le marché.
- .. Limitez les contacts avec les concurrents à des fins commerciales légitimes. En cas de doute, demandez conseil au service juridique.
- .. Contactez le service juridique lorsque vous envisagez des restrictions territoriales ou de clientèle, des résiliations de distributeurs, des accords de vente irrévocables ou d'exclusivité, des acquisitions ou des contreprises.

Pour obtenir des conseils supplémentaires, veuillez consulter la politique antitrust et de concurrence de la Société, qui comprend la Communication prudente et le Contact avec les concurrents.

Prévention du blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est la tentative de dissimuler l'origine d'un argent obtenu illégalement. Il est possible que les personnes impliquées dans des activités criminelles tentent de « blanchir » le produit de leurs crimes pour le cacher ou le faire apparaître comme légitime. La plupart des pays du monde ont maintenant des lois contre le blanchiment d'argent. Ces lois rendent illégaux l'acceptation ou le traitement des produits issus d'une activité criminelle. Momentive s'engage à respecter toutes les lois applicables en matière de blanchiment d'argent



dans le monde entier. Momentive ne fera affaire qu'avec des clients de bonne réputation et dont les fonds proviennent de sources légitimes. La procédure « Connaître son client » de Momentive nous permet de prendre des mesures raisonnables pour garantir que la Société n'accepte aucune forme d'argent obtenu illégalement. Si nous n'identifions pas les relations et les transactions qui nous mettent en danger, l'intégrité et la réputation de Momentive pourraient être gravement compromises.

Si vous détectez une activité suspecte, veuillez informer rapidement le service juridique de Momentive ou écrire à l'adresse globalcompliance@momentive.com.

Paiements indus

Offrir de l'argent ou toute autre chose de valeur pour obtenir un avantage dans quelque situation que ce soit n'est jamais acceptable et est strictement interdit par Momentive. Les employés ne doivent pas offrir quoi que ce soit de valeur pour obtenir un avantage inapproprié lors de la vente de biens et de services, de la réalisation de transactions financières, de la représentation des intérêts de la Société auprès des autorités gouvernementales, ou à toute autre fin. Momentive et ses employés doivent respecter l'esprit et la lettre de la loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act), de la loi britannique sur la corruption (UK Bribery Act) et des autres lois et règlements américains et internationaux régissant les pratiques commerciales internationales, même si elles sont incompatibles avec les pratiques locales dans d'autres pays ou si elles désavantagent Momentive par rapport à la concurrence.

N'offrez, ne promettez, ne payez ou n'autorisez jamais la remise d'un objet de valeur (tel que de l'argent, des biens ou des services) à l'employé d'un client ou à un fonctionnaire du gouvernement pour obtenir ou conserver un avantage inapproprié. Également, même s'il n'y a pas d'intention d'obtenir ou de conserver un avantage inapproprié, une offre ne doit pas être faite si elle peut créer ne serait-ce que l'apparence d'une irrégularité ou si elle peut être interprétée comme un « pot-de-vin », un « paiement » ou un « accord ». Un paiement direct à une agence gouvernementale (par opposition à un individu) pour un service accéléré dans le cadre de programmes approuvés par le gouvernement, peut être approprié pour des tâches non discrétionnaires ou administratives dans certaines circonstances. Pour obtenir plus d'informations, consultez la politique anticorruption de Momentive, qui comprend les signaux d'alarme.

Travailler avec les gouvernements

Il est possible que Momentive fasse affaire avec des gouvernements locaux, étatiques, provinciaux et nationaux (y compris des entreprises publiques). De nombreux pays possèdent des lois spécifiques sur l'interaction avec les entités ou les fonctionnaires du gouvernement. Par exemple, aux États-Unis, et dans de nombreux autres pays du monde, il est illégal de faire sciemment de fausses déclarations ou des déclarations trompeuses à un fonctionnaire du gouvernement. Il est essentiel que les entités et les fonctionnaires du gouvernement aient confiance en notre intégrité. Pour ces raisons, les employés de Momentive doivent se conformer aux normes éthiques les plus élevées et respecter l'esprit et la lettre de toutes les lois lorsqu'ils interagissent avec une entité ou des représentants du gouvernement.

Les employés doivent s'assurer que toutes les communications, y compris les rapports, les certifications, les demandes de permis, les représentations, les déclarations, les propositions et les revendications faites aux agences gouvernementales sont véridiques, complètes, exactes et non trompeuses.

Avant d'engager des discussions commerciales avec un fonctionnaire ou une entité du gouvernement, familiarisez-vous avec et comprenez les règles de l'agence ainsi que les autres réglementations qui peuvent s'appliquer.

Contactez le service juridique avant d'offrir quoi que ce soit de valeur, tel qu'un cadeau, une contribution ou un divertissement, à un fonctionnaire, un service, une agence ou un représentant du gouvernement.

Les tentatives de corruption peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- .. Espèces
- .. Pots-de-vin
- .. Cadeaux
- .. Divertissement
- .. Voyages
- .. Contributions politiques ou caritatives
- .. Embauche ou placement de personnel

Momentive interdit tous les actes de corruption ; y compris l'offre de toute chose de valeur dans l'intention de :

- .. Inciter un fonctionnaire du gouvernement à agir de manière inappropriée
- .. Truquer ou contourner un processus de passation de marché
- .. Se soustraire aux règles de santé et de sécurité
- .. Éviter les règles d'importation et d'exportation





Commerce international

Les lois sur le contrôle du commerce international réglementent l'importation et l'exportation de biens, de services et de technologies au-delà des frontières nationales. Les lois des États-Unis d'Amérique contrôlent également la diffusion d'informations techniques aux ressortissants non américains au sein des États-Unis. De nombreux pays où nous exerçons nos activités imposent des sanctions commerciales créées par les Nations Unies ou l'Union européenne. Les sanctions commerciales interdisent ou limitent l'importation ou l'exportation de biens ou de services vers ou depuis certains pays et individus.

Étant donné que Momentive est basée aux États-Unis, nous sommes régis par les lois américaines applicables en matière d'importation et d'exportation, même si ces lois semblent incompatibles avec ou imposent des exigences plus strictes que les lois ou pratiques locales. Les employés qui traitent les activités internationales doivent connaître et comprendre les lois américaines sur l'importation et l'exportation ainsi que toute autre loi applicable.

Momentive contrôle soigneusement ses clients et fournisseurs pour s'assurer que la Société respecte toutes les lois d'importation et d'exportation applicables, y compris celles qui limitent les activités commerciales avec certains pays, fournisseurs et parties sanctionnés sur les listes de surveillance préparées par le gouvernement. Si vous avez des questions sur la manière de conduire vos activités avec une entreprise ou une région du monde en particulier, contactez l'équipe chargée de la conformité du commerce mondial (Global Trade Compliance Team).

Antiboycott

En tant qu'entreprise basée aux États-Unis et en vertu de la loi américaine, aucun employé ne peut participer à ou soutenir un boycott étranger. Si vous êtes invité à participer à un boycott ou si vous recevez une demande d'information qui pourrait être liée à un boycott illégal, contactez immédiatement l'équipe chargée de la conformité du commerce mondial. Toute demande reçue doit être signalée au gouvernement américain. Le non-respect de cette obligation constitue une violation des lois américaines.



Notre engagement envers l'honnêteté et l'intégrité

Cadeaux et divertissements

Les cadeaux et les divertissements peuvent jouer un rôle important dans le développement et le renforcement de nos relations commerciales. Les cadeaux et les divertissements ne doivent jamais être utilisés pour obtenir un avantage indu ou influencer de manière inappropriée une décision commerciale. Les employés doivent faire preuve de discernement et de bon sens lorsqu'ils offrent ou acceptent des cadeaux ou des divertissements. Vous ne devez jamais solliciter un cadeau ou un divertissement. Les cadeaux et les divertissements doivent être raisonnables et offerts dans le cadre normal d'une activité professionnelle légitime.

Aucun cadeau ou divertissement ne doit être offert s'il est susceptible d'embarrasser ou de nuire à la réputation de la Société. Les cadeaux ou divertissements impliquant des actes illégaux, des drogues, de la prostitution ou des divertissements pour adultes sont interdits. Les espèces ou les équivalents d'espèces sont également interdits.

Les employés de Momentive doivent adhérer à la politique anticorruption de Momentive. Contactez le service juridique pour obtenir une autorisation préalable pour un cadeau d'une quelconque valeur destiné à un fonctionnaire du gouvernement.

Consultez la Politique relative aux cadeaux et aux divertissements de Momentive pour obtenir des conseils et des informations supplémentaires sur l'acceptation ou l'offre de cadeaux et de divertissements. Des addenda régionaux ont été établis pour les employés basés ou exerçant des activités dans les pays d'Europe ou d'Asie-Pacifique. Ces addenda présentent des limitations basées sur les exigences et les coutumes locales.

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts désigne toute situation dans laquelle vous avez un intérêt personnel ou extérieur qui entre en conflit (ou semble entrer en conflit) avec les intérêts de Momentive et votre capacité à remplir vos responsabilités professionnelles. Un conflit d'intérêts se produit lorsque les intérêts privés d'un individu interfèrent de quelque manière que ce soit, ou semblent interférer, avec les intérêts de la Société dans son ensemble. Une situation de conflit peut survenir lorsqu'un employé, un dirigeant ou un administrateur prend des mesures ou possède des intérêts qui peuvent rendre difficile l'exécution objective et efficace de son travail au sein de la Société. Les conflits d'intérêts surviennent également lorsqu'un employé, un dirigeant ou un administrateur, ou un membre de sa famille, reçoit des avantages personnels indu en raison de son poste au sein de la Société.

Parmi les formes courantes de conflits d'intérêts potentiels figurent les emplois extérieurs, les investissements personnels ou les relations familiales ou personnelles. Pour obtenir des exemples supplémentaires de conflits d'intérêts potentiels, consultez la politique sur les conflits d'intérêts de Momentive.

L'apparence ou la perception d'un conflit d'intérêts peut être tout aussi dommageable qu'un conflit réel. Un conflit d'intérêts potentiel ou réel peut avoir un impact négatif sur notre crédibilité et notre réputation et peut créer de la méfiance ainsi que des malentendus.

Exemples de cadeaux et divertissements autorisés :

- .. Cadeaux modestes offerts en signe d'estime ou d'hospitalité
- .. Panier de nourriture, fleurs ou vin
- .. Repas raisonnables
- .. Billets pour un événement
- .. Hébergement de voyage dans le cadre d'une activité professionnelle légitime

Exemples de cadeaux et divertissements interdits :

- .. L'argent ou les équivalents d'argent, y compris les cartes cadeaux
- .. Tout ce qui est destiné à constituer un avantage inapproprié, une influence corrompue, un pot-de-vin ou une contrepartie
- .. Tout ce que le destinataire n'est pas autorisé par son employeur à accepter
- .. Les activités qui impliquent des actes illégaux, des drogues, la prostitution ou des divertissements pour adultes de nature sexuelle (par exemple, les clubs de strip-tease)

Les conflits d'intérêts possibles sont les suivants :

- .. Participer à la décision d'embauche d'un ami proche ou d'un membre de sa famille
- .. Avoir une relation amoureuse avec un subalterne direct
- .. Se livrer à la concurrence contre la Société
- .. Occuper un emploi extérieur auprès de clients ou de fournisseurs
- .. Posséder des intérêts dans une entreprise ou aider une entreprise qui fait concurrence à Momentive
- .. Solliciter ou recevoir des prêts personnels de la part de clients ou de fournisseurs

La transparence est cruciale. Identifier un conflit d'intérêts potentiel et le divulguer rapidement permet à la Société de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute irrégularité. Si vous pensez être en situation de conflit d'intérêts, ou si vous avez connaissance d'un conflit d'intérêts, contactez le service juridique, votre responsable, le représentant RH ou écrivez à l'adresse globalcompliance@momentive.com.



Opportunités d'entreprise. Il est interdit aux employés, dirigeants et administrateurs de (a) s'approprier personnellement des opportunités découvertes grâce à l'utilisation des biens, des informations ou de la position de la Société ; (b) utiliser les biens, les informations ou la position de la Société pour un gain personnel ; et (c) de faire concurrence à la Société. Les employés, les dirigeants et les administrateurs ont un devoir envers la Société et sont tenus de promouvoir ses intérêts légitimes lorsque l'occasion se présente.

Négociation équitable. Chaque employé, dirigeant et administrateur doit s'efforcer de traiter équitablement avec les clients, fournisseurs, concurrents et employés de la Société. Personne ne doit tirer un avantage injuste de quiconque par la manipulation, la dissimulation, l'abus d'informations privilégiées, la déformation de faits importants ou toute autre pratique déloyale.

Intégrité financière

Momentive maintiendra la plus grande intégrité dans ses rapports financiers, ses opérations comptables ainsi que dans ses autres divulgations publiques telles que les dépôts auprès de la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (Securities and Exchange Commission, SEC) et les communiqués de presse. Le non-respect de l'obligation d'établir des rapports financiers exacts et de fournir une information adéquate au public peut détruire la valeur de la Société et entraîner des pénalités importantes, pour la Société comme pour tous les employés impliqués.

Nos employés comprennent et respectent les politiques de Momentive en matière de comptabilité et de rapports financiers. Momentive s'engage à tenir des livres de comptes et des registres précis, ainsi qu'à maintenir un système de contrôles internes suffisants pour assurer le contrôle et la responsabilité de la direction sur les actifs de la Société. Nos états financiers ainsi que tous les livres de comptes et registres reflètent avec précision toutes les transactions de la Société, conformément aux politiques de la Société et aux politiques comptables généralement acceptées.

Nous préparons les divulgations publiques de la Société avec des informations exactes, complètes, pertinentes, opportunes et compréhensibles, comme l'exige la loi dans les pays où nous exerçons nos activités. Les rapports et les documents déposés auprès de la SEC et autres communications publiques contiendront, et chaque employé s'en assurera, des divulgations complètes, justes et exactes.

Nos employés communiquent ouvertement et honnêtement avec nos auditeurs internes et indépendants. Les employés agissent de bonne foi et avec la diligence requise, sans déformer les faits matériels ou permettre que leur jugement indépendant soit influencé par d'autres.

Les employés sont encouragés à signaler toute préoccupation concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit à tout membre du comité d'audit, à l'auditeur général, à l'ombudsman ou à la ligne déontologique Momentive au (844) 238-8766 (États-Unis et Canada), ou, si la législation locale ne l'interdit pas, vous pouvez choisir de faire un rapport anonyme ; pour tous les autres pays, veuillez consulter le [site Web de la ligne déontologique](#) pour obtenir les coordonnées de la personne à contacter.



Délit d'initié

Les lois sur les valeurs mobilières traitant du délit d'initié visent à garantir l'équité et l'honnêteté des marchés boursiers. Toute conduite en violation des lois sur les valeurs mobilières peut exposer les individus, ainsi que la Société, à des sanctions civiles et pénales et est contraire à nos valeurs.

Au cours de votre service, vous pouvez être amené à prendre connaissance d'informations confidentielles concernant Momentive ou une autre entreprise avec laquelle nous faisons affaire. Ces informations ne doivent pas être divulguées. Les informations commerciales confidentielles sont réservées aux employés concernés dans le cadre des activités légitimes de la Société, en particulier si elles concernent une entité dont les titres sont cotés en bourse. Vous et les membres de votre famille immédiate ne devez pas acheter ou vendre des titres de la Société, ou de toute autre entité, si vous possédez des informations matérielles et non publiques sur cette entité. La communication d'informations matérielles non publiques à un tiers qui effectue des transactions ou conseille d'autres personnes en la matière sur la base de ces informations est également illégale. Nous devons faire preuve de diligence pour nous assurer que nous ne faisons pas un usage abusif des informations pour notre propre gain personnel ou celui de quelqu'un d'autre.

Les sanctions civiles comprennent des amendes pouvant aller jusqu'à trois fois les profits réalisés ou

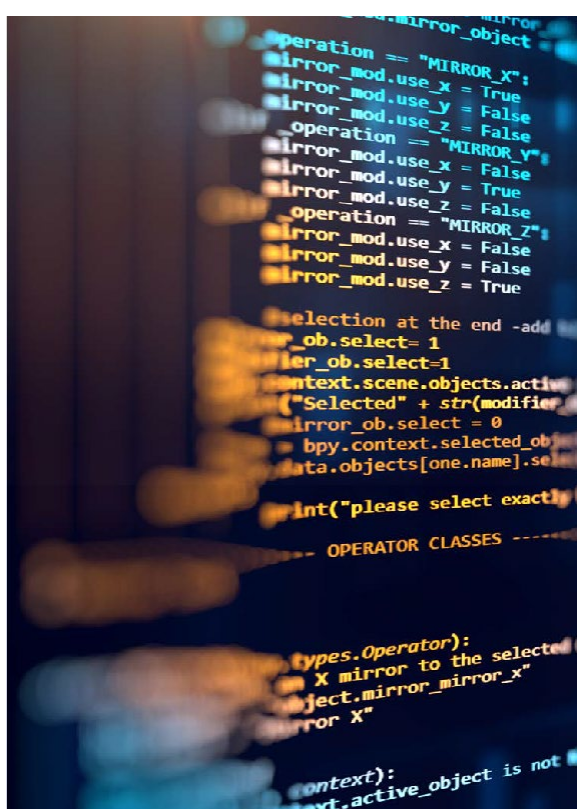
Sachez que les informations matérielles et non publiques peuvent inclure les éléments suivants :

- .. Projections de bénéfices de la Société
- .. Actions comptables significatives telles que des dépréciations d'actifs, des augmentations de réserves ou des retraitements de bénéfices
- .. Dépôt d'une poursuite judiciaire importante
- .. Acquisition ou vente importante d'actifs en cours de négociation
- .. Conclusion d'un accord avec un client ou un fournisseur qui pourrait avoir un impact significatif sur les revenus ou le bénéfice de la Société
- .. Embauche ou licenciement d'un dirigeant clé

les pertes évitées et peuvent être imposées

à l'opérateur de marché illégal et son informateur.

Les sanctions pénales peuvent inclure des amendes allant jusqu'à 5 000 000 \$ pour les personnes (25 000 000 \$ pour la Société) et jusqu'à 20 ans de prison. L'employeur et les



superviseurs de l'opérateur de marché illégal peuvent également être tenus responsables en tant que « personnes exerçant un contrôle » et se voir infliger une amende pouvant aller jusqu'à 1 000 000 \$, soit le triple des profits réalisés ou des pertes évitées.

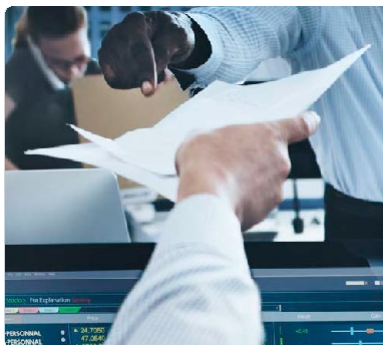
Propriété intellectuelle et informations confidentielles

La propriété intellectuelle de la Société est essentielle à son succès sur le marché. La propriété intellectuelle inclut les brevets, les marques déposées et les droits d'auteur, ainsi que les informations confidentielles de la Société, qu'il s'agisse de secrets commerciaux, de savoir-faire, de plans d'affaires, de tarification des produits, de directives d'exploitation des usines ou d'autres informations confidentielles concernant les clients, les fournisseurs ou les transactions commerciales et autres informations exclusives. Les informations confidentielles comprennent toutes les informations non publiques qui, si elles étaient divulguées, pourraient être utiles aux concurrents ou nuire à la Société, à ses clients, à ses fournisseurs ou à d'autres parties avec lesquelles elle fait des affaires. Au cours de votre service, vous pouvez être amené à prendre connaissance d'informations confidentielles appartenant à la Société ou confiées à elle par des tiers. Nous avons la responsabilité de protéger nos informations confidentielles ainsi que celles qui nous sont confiées par des tiers. En agissant ainsi, nous permettons à nos entreprises de continuer à se développer grâce à l'innovation des produits et nous augmentons la valeur de nos actionnaires.

La divulgation inappropriée d'informations confidentielles peut créer de graves problèmes financiers, stratégiques ou concurrentiels pour la Société. Nous ne devons jamais utiliser la propriété intellectuelle ou les informations confidentielles de Momentive pour notre bénéfice personnel.

Lorsque vous traitez des informations confidentielles, veillez à :

- Restreindre la divulgation d'informations confidentielles aux employés concernés dans le cadre des activités de la Société.
- Ne pas parler d'informations commerciales sensibles dans des lieux publics.
- Valider et coordonner toutes les discussions sur les questions commerciales avec les médias par l'intermédiaire du responsable des relations investisseurs.
- Ne pas fournir d'informations confidentielles à un tiers, y compris à d'anciens employés, sans avoir obtenu un accord de non-divulgaration.
- Ne jamais vous approprier des informations confidentielles et/ou exclusives appartenant à la Société.
- Utiliser une protection d'écran sur votre ordinateur portable pour protéger les informations lorsque vous travaillez à l'extérieur (hôtels, avions, conférences, etc.).
- Vous méfier des appels de démarchage téléphonique et des e-mails en dehors de l'organisation demandant des noms et des numéros de téléphone, des informations sur les études de marché ou des informations sur les clients.
- Ne pas cliquer sur des liens inconnus dans des e-mails extérieurs à notre organisation.
- Ne pas utiliser de clés USB ou disques durs externes pour stocker des informations confidentielles.
- Utiliser des étiquettes pour désigner les informations comme « confidentielles ».
- Ne pas stocker d'informations confidentielles sur vos ordinateurs personnels ou vos appareils mobiles.
- Utiliser des mots de passe, un cryptage et des restrictions d'accès pour protéger les informations électroniques.
- Conserver les documents physiques qui contiennent des informations confidentielles dans des bureaux et des tiroirs verrouillés ; ne pas laisser d'informations confidentielles sur votre bureau ou à découvert.
- Ne pas laisser votre ordinateur portable, votre téléphone ou tout autre appareil mobile dans des endroits non sécurisés.
- Ne pas rediriger le courrier électronique de l'entreprise vers un compte non professionnel.
- Utiliser des noms de code pour les fusions, acquisitions, cessions ou autres transactions commerciales confidentielles et ne jamais partager votre mot de passe.



Protection de la vie privée

Momentive s'engage à protéger les données personnelles. Les données personnelles désignent toutes les données qui, directement ou avec d'autres données, permettent à quelqu'un d'identifier un individu. Notre société est basée sur l'information et crée constamment des quantités croissantes de données personnelles, telles que des données individuelles sur les consommateurs et des données financières, qui doivent être protégées contre une utilisation et une divulgation non autorisées ou illégales. Momentive protège les données personnelles que nous recueillons auprès de nos employés, clients et fournisseurs, ou que nous conservons à leur sujet. Chacun d'entre nous doit veiller à protéger les données personnelles en sa possession contre toute utilisation ou divulgation inappropriée ou non autorisée.

Momentive se conforme à toutes les lois, réglementations et traités applicables en matière de confidentialité. Nous prenons les mesures nécessaires pour nous assurer que nous utilisons et maintenons la confidentialité des données personnelles de manière adéquate en limitant l'accès aux seules fins professionnelles et commerciales. Nous agissons conformément à notre politique de confidentialité et à toutes les lois applicables.

Si vous avez connaissance d'une utilisation non autorisée ou d'une divulgation illégale, avertissez rapidement votre responsable, le responsable RH, l'équipe chargée de la protection de la vie privée, le service juridique, l'ombudsman ou en écrivant à l'adresse globalcompliance@momentive.com.

Protection et utilisation appropriée des actifs de la Société

Tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent protéger les actifs de la Société et veiller à leur utilisation efficace. Le vol, la négligence et le gaspillage ont un impact direct sur la rentabilité de la Société. Tous les actifs répertoriés de la Société doivent être utilisés à des fins commerciales légitimes.

Utilisation acceptable de l'informatique et cyber-sécurité

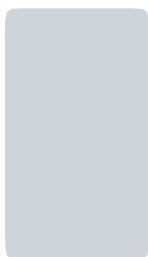
Nous nous engageons à fournir à nos employés les systèmes et équipements informatiques nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités professionnelles et à la réalisation des objectifs de la Société. Les systèmes et équipements sont fournis dans le cadre des activités commerciales de Momentive. Une utilisation personnelle limitée du Web, qui ne constitue pas un abus du temps et/ou des ressources de la Société et qui ne viole pas la politique d'utilisation acceptable de l'informatique de Momentive, est autorisée.

Il est interdit de télécharger, d'afficher, de stocker ou de distribuer des documents qui peuvent être considérés comme obscènes, racistes, sexistes, menaçants, ou autrement offensants, harcelants, ou qui créent un environnement de travail hostile pour les autres.

Vous devez vous abstenir de conserver des objets personnels ou des informations que vous considérez comme privées dans votre zone de travail ou sur les systèmes d'information de la Société. Momentive se réserve le droit d'accéder à ces zones, conformément aux lois locales applicables ou aux accords sur le lieu de travail.

Les systèmes de Momentive doivent être protégés contre les accès non autorisés, le vol, les mauvaises utilisations et les abus. La Société a investi dans de multiples couches de cybersécurité. Cependant, vous êtes la ressource la plus importante de la Société en matière de lutte contre l'hameçonnage et la cybersécurité. Vous n'en avez peut-être pas conscience, mais vous êtes la dernière ligne de défense en matière de sécurité. Si vous soupçonnez quelque chose de suspect, il est de votre devoir d'en informer nos équipes informatiques et de sécurité. Nous devons faire preuve de prudence lorsque nous travaillons avec des e-mails provenant de sources externes. Ouvrir des pièces jointes ou naviguer sur des sites qui peuvent être malveillants peut entraîner une violation des systèmes de l'entreprise. Restez prudent et attentif.





Obtenir de l'aide et signaler les problèmes

Les employés doivent signaler rapidement les problèmes de conformité. Contactez votre responsable, votre représentant RH, le service juridique, l'ombudsman, écrivez à l'adresse globalcompliance@momentive.com ou utilisez la [ligne déontologique de Momentive](#) (sous réserve des restrictions locales).

Contactez l'ombudsman

L'ombudsman de votre pays ou région et l'ombudsman mondial sont à votre disposition pour signaler tout problème de conformité et pour vous permettre de poser des questions sur la conformité.

Les coordonnées correspondantes sont disponibles sur le réseau des ombudsmans de Momentive. Chaque appel à un ombudsman fera l'objet d'une enquête et des mesures correctives seront prises selon les besoins.

Pourquoi contacter la ligne déontologique de Momentive ?

Si vous avez un problème et que vous ne vous sentez pas à l'aise pour en parler en personne, ou si vous souhaitez rester anonyme, vous pouvez contacter la ligne déontologique de Momentive. La ligne déontologique de Momentive est gérée par un prestataire indépendant et n'utilise pas l'identification de l'appelant. La ligne déontologique de Momentive est une ressource multilingue à la disposition des associés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Des spécialistes formés, avec l'aide d'interprètes qualifiés si nécessaire, établiront un rapport dans votre langue locale. Chaque appel à cette ligne d'assistance téléphonique fera l'objet d'une enquête et des mesures correctives seront prises selon les besoins. Pour les États-Unis et le Canada,

composez le +1 844 238 8766 ; pour les autres pays, consultez [le site Web de la ligne déontologique](#) pour obtenir les coordonnées.

Déroulement du processus

1. Tout d'abord, dites-nous ce qui s'est passé. Nous vous poserons une série de questions concernant votre problème. Si vous utilisez le téléphone, il se peut qu'il faille quelques minutes pour qu'un traducteur rejoigne l'appel. Veuillez patienter et rester en ligne.
2. Ensuite, vous devrez nous dire comment nous pouvons vous contacter au sujet de votre problème. Si vous ne souhaitez pas donner votre nom, vous avez la possibilité de rester anonyme.
3. Lorsque vous soumettez votre problème, vous recevez un numéro de rapport et un numéro d'identification personnel (PIN), ainsi que des instructions sur l'utilisation de la ligne d'assistance ou du site Web pour assurer le suivi de votre rapport.
4. Chaque rapport fera l'objet d'une enquête et des mesures correctives seront prises selon les besoins.

Politique de non-représailles

Momentive ne tolère pas de représailles ou d'actes de rétorsion à l'encontre de ceux qui signalent leurs préoccupations en toute bonne foi. REMARQUE : Les problèmes peuvent être signalés de manière anonyme, sauf si la loi locale l'interdit.

Exemples de problèmes à signaler (sauf UE) :

- .. Antitrust et commerce équitable
- .. Espionnage ou sabotage
- .. Falsification des rapports de voyage et de dépenses
- .. Falsification de documents financiers
- .. Destruction de documents commerciaux
- .. Cadeaux, pots-de-vin et paiements inappropriés
- .. Fausse déclaration d'informations
- .. Délit d'initié
- .. Utilisation ou divulgation non autorisée d'informations confidentielles
- .. Politique de Momentive ou préoccupations juridiques
- .. Aide sur les questions d'intégrité
- .. Sécurité sur le lieu de travail
- .. Conformité environnementale
- .. Questions relatives aux dénonciations
- .. Conduite sur le lieu de travail
- .. Conflits d'intérêts
- .. Questions de conformité commerciale

Les problèmes à signaler dans l'UE sont limités aux éléments suivants :

- .. Antitrust et commerce équitable
- .. Espionnage ou sabotage
- .. Falsification des rapports de voyage et de dépenses
- .. Falsification de documents financiers
- .. Destruction de documents commerciaux
- .. Cadeaux, pots-de-vin et paiements inappropriés
- .. Fausse déclaration d'informations
- .. Délit d'initié
- .. Utilisation ou divulgation non autorisée d'informations confidentielles
- .. Fraude et détournement de fonds
- .. Préoccupations au sujet des menaces spécifiques à la santé ou à la sécurité des employés
- .. Préoccupations au sujet de la conformité environnementale
- .. Utilisation abusive ou détournement des actifs ou des informations de la Société
- .. Autres crimes ou délits portant préjudice à la Société
- .. Questions de conformité commerciale

Références de politique

Politique anticorruption

Politique antitrust et de concurrence

Politique sur les conflits

d'intérêts

Politique sur la délégation de

pouvoir

Politique relative aux cadeaux

et aux divertissements

Politique de respect mutuel

Politique de non-représailles

Politique d'utilisation

acceptable de l'informatique_

Politique de confidentialité

Politique de conservation des dossiers et calendrier

Remarque : Toute autre politique publiée par la Société et traitant de l'un des sujets abordés dans le présent Code de conduite fera automatiquement partie du présent Code de conduite.

Dérogations. *Toute dérogation au présent Code de conduite pour les dirigeants ou les administrateurs ne peut être accordée que par le Conseil d'administration ou un comité approprié du Conseil d'administration.*

Date de révision : 2021

Waterford, NY 12188

© 2021 Momentive Performance Materials Inc. Tous droits réservés. Momentive est une marque de commerce de Momentive Performance Materials Inc.